



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE

145 rue de la mairie

07440 ALBOUSSIÈRE

Tel : 04 75 58 30 64

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2025

En exercice	12
Présents	9
Absents	3
Procuration	2
Votants	11

DATE DE CONVOCATION : 13/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 13/03/2025

L’an 2025 et le mardi 18 mars à 20h00

Le Conseil Municipal d’ALBOUSSIÈRE, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Michel MIZZI.

Présents : Mesdames MORFIN Magali (pouvoir de Mme Antoinette GARAYT), LEGRAND Véronique, et Messieurs MIZZI Michel, RODE Jérémy, Richard GUILLOT, DUPONT Bernard, Éric FRONDZIAK (pouvoir de Jérémy RODE), BOUHADID Yazid et Fabien MOUNIER.

Absents excusés : Mme Antoinette GARAYT donne pouvoir à Mme Magali MORFIN, Jérémy RODE présent en début de séance puis donne pouvoir à M. Éric FRONDZIAK.

Absents : Mme CUCCIA Julie et M. ROULOT Lionel

Secrétaire de séance : Mme Magali MORFIN



Avant le démarrage de la séance, à l'unanimité des membres présents il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour :

- Exonération CFE Zone FRR
- Demande des bilans et compte-rendu des associations de la commune
- Sursoir concernant l'affectation des résultats pour le budget général et camping et report au conseil du mois d'avril.

Avant l'examen des points à l'ordre du jour, Mme Magali MORFIN est désignée en tant que secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU

Il est noté que la tonnelle est une propriété de la commune dans le cadre du fonds de commerce du Petit Bistrot.

Au vu de cette modification le compte rendu du Conseil Municipal du 18/02/2025 est adopté à l'unanimité.

M. Jérémy RODE quitte le conseil à 20h05 pour raison de santé et donne pouvoir à M. Eric Frondziak.

Arrivée de Richard GUILLOT à 20h11.

2. FINANCES

a. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET GENERAL

M. le Maire présente les éléments du compte de gestion de l'année 2024 pour le budget général :

Résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement		Total
Recettes nettes	70 877,05 €	1 013 004,61 €		1 083 881,66 €
Dépenses nettes	224 935,29 €	923 330,38 €		1 148 265,67 €
Résultats propres de l'exercice	-154 058,24 €	89 674,23 €		-64 384,01 €

Résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent (2023)	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats clôture de l'exercice 2024
Investissement	36 541,16 €	/	-154 058,24 €	118 628,62€	1 110,54 €
Fonctionnement	88 400,51 €	/	89 674,23 €	-32 566,49€	145 508,25 €
Total	124 941,67 €	/	-64 384,01 €	86 062,13€	146 618,79 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

b. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET GENERAL

Magali MORFIN présente le compte administratif 2024 du budget général de la commune.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	923 330,38	G	1 013 004,61
	Section d'investissement	B	224 935,29	H	70 877,05
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		1 148 265,67		1 083 881,66	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	19 200,00
	Section d'investissement	F	33 670,00	L	175 792,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		33 670,00		194 992,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
		923 330,38		1 032 204,61	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
		258 605,29		246 669,05	
TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		1 181 935,67		1 278 873,66	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Investissement besoin de
financement
Investissement excédent de
financement

/
1 110,54 €

Restes à réaliser
Besoin de financement des
restes à réaliser
Excédent de financement des
restes à réaliser
Excédent total de
financement

Solde dépenses	Solde recettes
33 670 €	175 792 €
142 122 €	
143 232,54 €	

Arrivée de M. Fabien MOUNIER à 20h18.



M. le Maire sort de la salle du conseil municipal et Mme Magali MORFIN met au vote le compte administratif
La délibération est approuvée à une abstention et 10 voix pour.

c. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET CAMPING

M. le Maire présente les éléments du compte du gestion 2024 du budget camping :

Résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total
Recette nettes	86 501,96 €	108 294,58 €	194 796,54 €
Dépenses nettes	26 318,28 €	138 907,07 €	165 225,35 €
Résultats propres de l'exercice	60 183,68 €	-30 612,49 €	29 571,19 €

Résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultats de l'exercice 2024	Résultats clôture de l'exercice 2024
Investissement	-64 040,06 €		60 183,68 €	-3 856,38 €
Fonctionnement	13 045,72 €	13 045,72 €	-30 612,49 €	-30 612,49 €
Total	-50 994,34 €	13 045,72 €	29 571,19 €	-34 468,87 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

d. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET CAMPING

Mme Magali MORFIN présente les éléments du compte administratif 2024 du budget annexe camping :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 138 907,07	G 108 294,58	G-A -30 612,49
	Section d'investissement	B 26 318,28	H 86 501,96	H-B 60 183,68
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 165 225,35	Q= G+H+I+J 194 796,54	=Q-P 29 571,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 138 907,07	= G+I+K 108 294,58	-30 612,49
	Section d'investissement	= B+D+F 26 318,28	= H+J+L 86 501,96	60 183,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 165 225,35	= G+H+I+J+K+L 194 796,54	29 571,19

La délibération est approuvée à l'unanimité.

e. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL 2024

M. le Maire présente les éléments d'affectation du résultat pour le budget camping tel que présenté dans le tableau ci-après.



Collectivité	DELIBERATION	Nombre de membres en exercice	
Camping Alboussière	du	Nombre de membres présents	
00705	18 mars 2025	Nombre de suffrages exprimés	
07240 Alboussière	Sur l'affectation du résultat	Votes Pour	
	2024	Votes Contre	

Date de la convocation : 12 mars 2025
Date de la séance : 18 mars 2025

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de , délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			64 040,06		64 040,06	
Opérations de l'exercice	138 907,07	108 294,58	26 318,28	86 501,96	165 225,35	194 796,54
Totaux	138 907,07	108 294,58	90 358,34	86 501,96	229 265,41	194 796,54
Résultat de clôture	30 612,49		3 856,38		34 468,87	
	Besoin de financement		3856,38	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		
	Excédent de financement			(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)		
	Restes à réaliser					
	Besoin de financement des restes à réaliser					
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		3 856,38	Euros		
	Excédent Total de financement					
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de				au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)		
	Déficit de fonctionnement		30612,49	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)		
	Excédent de fonctionnement			(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

f. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL

M. le Maire propose de sursoir le vote de l'affectation du résultat pour le budget général en raison de l'attente de différents éléments concernant les recettes certaines en termes de dotations et de subventions. En effet les montants doivent être validés dans les semaines qui viennent.

Le vote de l'affectation du résultat pour le budget général est reporté à la séance du conseil municipal du mois d'avril 2025.

g. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET GENERAL

Magali MORFIN explique qu'au vu des titres suivants :

- n°232 de l'année 2023 d'un montant de 5,46€ intitulé « Rappel rémunération octobre 2023 », dossier de Mme TERRASSIN ;
- n°185 de l'année 2022 d'un montant de 34 € intitulé "Droit de place janvier à juin 2022", dossier du Mokiroule ;
- n°252 de l'année 2021 d'un montant de 42,50 € intitulé "Droit de place septembre 2020 à juin 2021 FA007", dossier du Mokiroule ;

Considérant que chacun des montants est inférieur au seuil engageant des poursuites la somme de ces montants porte la créance restante due à 81,96€,

Vu la proposition de M. le Trésorier d'admettre en non-valeur la somme de 81,96 €,

Vu l'article R. 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé l'admission en non-valeur sur le budget général la somme de 81,96 € correspondant à la somme irrécouvrable résultant des titres suivant :

- n°232 de 2023
- n°185 de 2022
- n°252 de 2021 ;

La délibération est approuvée à l'unanimité.

h. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET CAMPING

Magali MORFIN présente les éléments suivants :

- Vu la pièce 6881 datant de 2023 de TOTAL ENERGIE,

Considérant que le montant de 25,73€ du reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite,

Vu la proposition de M. le Trésorier d'admettre en non-valeur la somme de 25,73 €,

Vu l'article R. 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé l'admission en non-valeur sur le budget camping la somme de 25,73 € correspondant à la somme irrécouvrable résultant de la pièce 6881 de l'année 2023 de TOTAL ENERGIE ;

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

a. CREATION DE POSTES PERMANENTS

Magali MORFIN présente le besoin de la commune de créer deux postes permanents :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet en raison d'un avancement de grade d'un des agents de la collectivité
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17h30 en raison du besoin d'un agent sur des missions de comptabilité et de ressources humaines.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

b. SUPPRESSION DE POSTE

Magali MORFIN explique que suite à la réorganisation des services de la mairie et à la validation du Comité social territorial, il est proposé de fermer les postes suivants :

Date délib	N° délib (portant création ou modification)	Grade	Cat.	TC/TNC	Durée hebdo	ETP	Service	Missions du poste	Statut	H/ hebdo
Filière administrative										
11/04/2019	N° 2019/049	Adjoint administratif	C	TNC	22 H	0,6	Mairie	Accueil	Ctuel	22 H
12/11/2020	N°2020/059	Adjoint administratif	C	TNC	10,5 h	0,3	Mairie	Accueil	Ctuel	10,5 H
30/11/2017	N°2017/158 - 2022-050	Attaché territorial	A + B	TC	35 H	1	Mairie	Secrétariat général	Titulaire	35 H
07/07/2022	N°2022/039	Adjoint administratif	C	TNC	17 H	0,49	Accueil	Accueil polyvalent et état civil	Ctuel	17 H
Filière technique										
?	?	Adjoint technique	C	TNC	21,23 H	0,61	Ecole	Gestion cantine scolaire	Titulaire	21,23 H
11/04/2019	N° 2019/050	Adjoint technique	C	TNC	26 H	0,7	ST	Services techniques	Ctuel	26 H
07/03/2014	déc-14	Adjoint technique	C	TNC	17,85 H	0,51	Ecole	Entretien bâtiments	Titulaire	17,85 H
08/07/2021	N°2021/049	Adjoint technique	C	TNC	9H	0,25	Ecole	Surveillance cantine	Ctuel	9h
27/10/2006	2006	Adjoint technique	C	TNC	6H	0,17	Cantine	Surveillance cantine	Ctuel	6 h
07/07/2022	N°2022/040	Adjoint technique	C	TNC	17 H	0,5	Ecole	Entretien bâtiments et cantine scolaire	Ctuel	17 H
06/04/2023	N°2023/018	Adjoin technique	C	TNC	14H	0,4	Ecole	Surveillance cantine	Ctuel	14H
21/09/2023	N°2023/032	Adjoin technique	C	TNC	17h30	0,5	Ecole	Services techniques - espaces extérieurs	Ctuel	17H30



12/01/2023	N°2023/003	Adjoin technique	C	TNC	21H	0,6	ST	Gestion cantine scolaire	Ctuel	21 H
------------	------------	---------------------	---	-----	-----	-----	----	--------------------------------	-------	------

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. BAIL DU PETIT BISTROT

Véronique LEGRAND expose les éléments suivants :

La délibération n°2025-004 du 18/02/2025 fait état de la nécessité de signer un bail de location à la suite de l'acquisition d'un fonds de commerce.

Cette délibération est modifiée en ce sens que le bail de location doit partir à compter de l'acquisition du fonds de commerce soit le 16/12/2024.

En parallèle de cela le propriétaire des lieux accorde à la commune les éléments suivants via la signature d'une attestation :

- Gratuité pour le mois de décembre 2024
- Loyer minoré à 550 € TTC jusqu'à ce que la commune ait signé un bail avec un locataire gérant.

M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer le bail de location.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

a. CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAL OFFICE DE TOURISME

M. le Maire explique que la compétence tourisme est portée par l'intercommunalité dont est membre la commune d'Alboussière. La Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) a besoin d'un local en saison estivale pour l'office de tourisme du plateau.

La commune d'Alboussière met à disposition un local. Cette mise à disposition est encadrée par une convention qui stipule notamment les points suivants :

- Local situé au 150 rue du château
- Charges d'abonnement et des frais d'eau et d'électricité assurées par l'EPIC
- La commune d'Alboussière conserve l'utilisation des salles O-F4 et O-C4 durant toute la période de mise à disposition pour une utilisation communale

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. EXONERATION TAXE FONCIERE ZONE FRR

Magali MORFIN explique que la commune est maintenue dans le dispositif FRR pour encore 3 ans. La loi Finances permet le vote d'une exonération de 5 ans concernant entre autres la CFE (cotisation financière des entreprises)

Il est proposé d'exonérer les professionnels listés dans l'article 1464D du code général des impôts de la cotisation foncière des entreprises.

La délibération est approuvée à l'unanimité mais après consultation du service de fiscalité directe locale il s'avère que cette délibération n'est pas recevable.

En effet **le conseil ne peut pas se prononcer sur une exonération de CFE** dans la mesure où la commune n'est pas bénéficiaire de cette taxe en tant que membre d'une communauté de communes qui applique le régime de la fiscalité professionnelle unique (article 1609 nonies C du code général des impôts). La CFE étant perçue par la CC Rhône-Crussol, c'est son conseil communautaire qui est le seul compétent pour instituer les exonérations relatives à cette taxe.

7. DIVERS

a. PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS / PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR ASSOCIATIONS

Il est proposé de reporter la discussion sur ce sujet lorsque les conseillers auront plus d'éléments afin de déterminer un montant global destiné aux subventions aux associations.

b. AVANCEMENT RECRUTEMENT GERANT PETIT BISTROT

Mme Véronique LEGRAND fait état des candidatures reçues récemment pour la reprise de la gérance de Petit Bistrot. Le choix final n'est pas encore fait.

c. AVANCEMENT TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS

Les travaux vont commencer à partir de début mai. La rentrée de l'école se fera sur la route de Mirabel à compter de la rentrée de vacances de Pâques. L'organisation de ce changement d'entrée doit se faire d'ici là en lien avec l'école et les parents d'élèves.

d. POINT SUR L'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION

Magali MORFIN explique que le choix de l'entreprise est sur le point de se faire.

e. CANTINE SOCIALE



- **Tarification sociale**

Les élus sont en réflexion sur la mise en place de la tarification sociale qui prévoit un tarif en fonction du quotient familial. Des éléments seront présentés lors du prochain conseil municipal.

- **Augmentation tarif**

Il est proposé de ne pas augmenter le prix des repas cantine.

- **Non remboursement du 1^{er} jour en cas d'absence**

Le règlement intérieur sera modifié à compter de la rentrée 2025 en ce sens que les repas commandés ne seront pas remboursés en cas d'absence de l'enfant.

Clôture de la séance à 21h52

